



Master Droit privé et droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé et droit public. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02035734

HAL Id: hceres-02035734

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035734>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Perpignan – Via Domitia

Demande n° S3110053807

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé et droit public

Présentation de la mention

La mention se compose de deux spécialités : « Droit comparé des pays francophones - droit musulman » (« recherche »), « Droit comparé des affaires - droit des Etats francophones » (professionnelle).

L'ambition de la formation est d'approfondir l'étude des systèmes juridiques des Etats francophones, et d'analyser ces systèmes selon les méthodes du droit comparé, par référence notamment au droit français.

Avis condensé

- Avis global :

Il s'agit d'une mention très originale, dont on voit bien qu'elle est orientée vers les pays francophones au sud de la Méditerranée et du Sahara.

Elle semble avoir été conçue comme une voie de coopération universitaire en direction des pays considérés, poursuivant dans le même temps l'ambition de former des étudiants en dehors du site de Perpignan. Une spécificité marquante est l'accès de candidats en nombre significatif directement en M2, sans que ne soit indiqué dans le dossier la procédure et les critères de sélection.

- Points forts :

- La grande originalité et la cohérence satisfaisante.
- L'instrument, sur le moyen/long terme, de l'influence juridique française dans les pays visés.

- Points faibles :

- La faiblesse des informations sur le recrutement des candidats en M2.
- La question de l'emploi des futurs diplômés est une préoccupation de faible intensité (sur le territoire national, comme dans les pays d'origine).
- La méthode comparatiste en science juridique ne paraît pas avoir la place que les appellations laissent supposer.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B



- Recommandations pour l'établissement :
 - L'intitulé de la mention ne permet guère une lisibilité immédiate, car il ne donne pas une idée précise de son contenu. On pourrait suggérer « Droit privé et droit public comparés des Etats francophones du sud de la Méditerranée et de l'Afrique subsaharienne ».
 - Il faudrait réfléchir à l'organisation (renforcement ?) de la sélection à l'entrée en M2.
 - Le suivi des diplômés devrait être intégré à l'architecture de la formation, malgré la difficulté que représente le fort pourcentage d'étudiants étrangers.

Avis détaillé

1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

La formation paraît viser plusieurs cibles. L'étude approfondie des systèmes juridiques des pays considérés est importante, et constitue une voie intéressante pour contribuer à la formation des futurs universitaires de ces pays.

La formation des cadres d'entreprises (implantées dans les Etats francophones, ou travaillant avec celles-ci) est également une cible bien identifiée.

Enfin, la formation de juristes ayant une connaissance approfondie du droit musulman est certainement utile sur le territoire national.

2 ● CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

Cette mention, à contenu très spécifique, en côtoie deux autres (« Droit privé et sciences criminelles », « Droit public ») à l'intitulé plus classique. L'ensemble constitue une offre intéressante pour une université de cette taille.

L'adossement à la recherche, avec une EA 4216 Centre de droit économique et du développement, est très local, alors même qu'il existe des laboratoires juridiques importants en matière de droit comparé des Etats africains.

L'association de professionnels aux enseignements est une réalité qui mériterait d'être mieux explicitée par le dossier.

L'ouverture internationale est incontestable, avec la mise en place d'antennes à l'étranger, la participation de professeurs étrangers, et la distinction d'une « chaire Senghor » attribuée par l'Organisation Internationale de la Francophonie.

3 ● ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

Le master 1 est commun.

Le master 2 est organisé en deux spécialités (voir ci-dessus : « Présentation de la mention »).

La spécialité « recherche » (R) est composée de trois parcours : « Droit privé », « Droit public », « Droit musulman ».

La pédagogie est de facture classique, mise en œuvre essentiellement par des universitaires : cours, séminaires, travaux dirigés, mémoire de recherche ou rapport de stage. Il n'est pas indiqué si les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont utilisées en direction des antennes délocalisées à l'étranger.



4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Le dossier ne donne pas d'indication en ce qui concerne les étudiants de master 1.

Aucun détail n'est fourni quant à la vérification du niveau des candidats, ou quant à la procédure de sélection. Compte tenu du décalage des niveaux et du contenu des formations juridiques dans les différents pays concernés, il pourrait être utile de conditionner l'accès au M2 par le passage d'épreuve(s) spécifique(s).

Le dossier fournit des données chiffrées, mais elles sont souvent difficiles à interpréter. Ainsi, par exemple, en M2 R, le taux de réussite par rapport aux inscrits est de 20 % : cela aurait mérité une explication dans le dossier. Celui-ci n'indique pas non plus si les candidatures sont spontanées, ou bien proviennent de filières organisées dans les universités en coopération et/ou partenariat.

Aucune information précise n'est fournie en ce qui concerne l'évaluation ou encore le devenir des diplômés. Les projections en effectif semblent un peu optimistes.

Avis par spécialité)

Droit comparé des pays francophones - droit musulman

- Avis :

Spécialité originale, qui met en exergue l'approche du droit comparé, un certain nombre de systèmes juridiques de pays francophones, et le droit musulman (ce dernier étant assez peu étudié en France au niveau des universités).

Compte tenu du faible effectif des années passées dans certains parcours, on peut se demander si la division de la spécialité en trois parcours est pertinente.

- Points forts :

- L'originalité de la formation.
- L'orientation déterminée en direction de la francophonie juridique au sud de la Méditerranée et du sud Sahara.

- Points faibles :

- La méthodologie générale du droit comparé n'est pas assez présente dans la formation.
- Peu d'informations sur le recrutement en M2, faible pourcentage des présents à la session d'examen.
- Le débit des thèses préparées et soutenues n'est pas indiqué.

- Recommandations pour l'établissement :

- Affiner l'intitulé de la spécialité : on ne voit pas bien si le droit musulman est étudié de manière autonome, ou/et s'il est étudié comme un ensemble juridique et culturel spécifique qui irrigue des pans entiers des systèmes juridiques des pays considérés.
- Renforcer l'évaluation des connaissances et de niveau juridiques à l'entrée du M2.
- Resserrer les parcours, si le flux d'étudiants n'est pas plus important.
- Organiser un suivi des diplômés.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B

Droit comparé des affaires - droit des pays francophones

- Avis :

L'offre de formation est originale et bien construite. Elle répond à un besoin réel. Il faut cependant regretter que l'accès au M2 ne soit pas davantage sélectif.

Une professionnalisation accrue, par une plus grande intégration des socioprofessionnels à la formation, serait souhaitable.

- Points forts :

- Une bonne attractivité.
- Un objectif professionnel original.

- Points faibles :

- Une sélection insuffisante à l'entrée du M2.
- Il est probablement préjudiciable qu'une grande partie des cohortes ne suive pas le M1.
- Le devenir des diplômés n'est pas connu.



- Recommandations pour l'établissement :
 - Il conviendrait de :
 - Renforcer l'évaluation des connaissances juridiques générales pour l'entrée en M2, et envisager l'obligation pour les entrants en M2, de suivre certaines UE (unités d'enseignement) en M1 (notamment UE2 et UE5).
 - Améliorer la connaissance du devenir des diplômés.
 - Associer davantage les socioprofessionnels à la formation.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B